

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD62

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.